

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 07/11/2024
Date de transmission : 18/11/2024
Date de mise en ligne : 20/11/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, Mme CHOQUET Sylvie,
M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules,
Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme CERTEIS Stéphanie,
M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard,
M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie,
M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony,
M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra,
M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY
Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE
Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER
Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD
Clément, M. STRICH Vincent, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme
TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André,
Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER
Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme
CERTEIS Stéphanie), M. CAPON Patrick (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme CAZES
Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à
Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme
GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. GIEGELMANN Hubert
(pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M.
KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc),
M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE
Christiane), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal),
Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine
(pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Transports : Convention de complémentarité relative aux lignes 68R070 (Distribus 13) Saint-Louis/Ferrette et 68R071 (Distribus12) Saint-Louis/Biederthal entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération
(DELIBERATION n°2024-169)

Pour rappel, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD), Saint-Louis Agglomération, est compétente pour organiser les transports à l'intérieur de son ressort territorial.

L'organisation et le fonctionnement des lignes 68R070(Ferrette/Saint-Louis) et 68R071 (Biederthal/Saint-Louis) relèvent de la compétence de la Région depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces 2 lignes circulant en partie sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, et la grande majorité des usagers l'empruntant tant en montée qu'en descente sur le territoire de l'Agglomération, la Région Grand Est a proposé à Saint-Louis Agglomération une complémentarité de service, dans un souci de simplification et de cohérence territoriale.

Une convention de complémentarité sur les lignes 68R071 Biederthal/Saint-Louis (ligne 12) et 68R070 Ferrette/Saint-Louis (ligne 13) entre Saint-Louis Agglomération et la Région a déjà été approuvée par délibération du 27 mars 2024. Celle-ci prévoyait de régler, de manière rétroactive, les compensations financières que Saint-Louis Agglomération devait verser à la fois à la Région et à l'ancien exploitant de ces 2 lignes.

Dans l'intervalle, la Région Grand Est a souhaité apporter une modification à cette convention, afin que la totalité de la somme lui soit versée. Le montant de la compensation dû par Saint-Louis Agglomération reste le même, seul le circuit de paiement est modifié.

Le nouveau projet de convention ci-annexé précise ainsi le rôle et les responsabilités de chacune des parties, ainsi que le montant annuel de la compensation financière que Saint-Louis Agglomération devra verser à la Région. Ce montant annuel est estimé à 2 444€, pour l'année scolaire 2022/2023, et sera revu chaque année, en fonction du nombre de titres vendus à bord et du nombre d'abonnements vendus par Distribus pour ces 2 lignes.

De manière rétroactive, Saint-Louis Agglomération devra compenser la Région Grand Est des montants répartis ci-après :

Année	Abonnements Commerciaux et scolaires	Part des familles
2019/2020	1200,00€	15 300€
2020/2021	Sans objet	16 500€
2021/2022	Sans objet	16 500€
2022/2023	2444,00€	Sans objet
2023/2024	Montant évalué en fin de période et après notification de la convention	Sans objet
Total	3644,00€	48 300€
Compensation à verser par SLA à la Région		51 944,00€

Le montant de la compensation pour les années 2019 à 2023 est fixé à 51 944,00€.
Le montant définitif 2019/2024 sera connu lorsque les chiffres de la billettique 2023/2024 seront validés. Ce montant fera l'objet d'un seul et même versement à la signature de la présente convention par les 2 parties, sur la base d'un titre de recettes émis par la Région Grand Est.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet de convention de complémentarité ainsi modifié relatif aux lignes interurbaines Saint-Louis / Ferrette (68R070) et Saint-Louis/Biederthal (68R071) entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 15 novembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

